



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

**Arrêté n° 2020/SG/DRFIP/692 du 2 octobre 2020
portant délégation de signature en matière des actes relevant du pouvoir adjudicateur à
M. Christian PICHEVIN, administrateur général des finances publiques, directeur régional
des finances publiques de Mayotte**

**Le Préfet de Mayotte
Délégué du Gouvernement
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU la loi n° 82-2123 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU le décret du 10 juin 2020 portant nomination de M. Claude VO-DINH, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de M. Christian PICHEVIN, en qualité de directeur régional des finances publiques de Mayotte ;
- VU la notification du 19 juin 2018 de la direction générale des finances publiques portant affectation de Monsieur Thierry VERT, administrateur des finances publiques adjoint à Mayotte ;
- VU l'ordre d'installation du directeur général des finances publiques fixant la date d'installation de M. Christian PICHEVIN, en qualité de directeur régional des finances publiques de la direction régionale des finances publiques de Mayotte, à compter du 11 septembre 2020 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte,

ARRETE:

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à M. Christian PICHEVIN, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de Mayotte, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian PICHEVIN, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté, sera exercée par M. Thierry VERT, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle gestion publique à la direction régionale des finances publiques de Mayotte.

Article 3. – L'arrêté préfectoral n° 549-2019-SG-DRFIP du 29 juillet 2019 portant délégation de signature en matière des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Jean-Marc LELEU est abrogé.

Article 4. – Le directeur régional des finances publiques de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Mayotte.

Le préfet,
délégué du Gouvernement,

